

BULLETIN BIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES DEMINEURS
DE BELGIQUE (A.S.B.L.)

Secrétariat : 30, rue Saint-Jean, Tervuren
C. C. P. No 7537.94

Rédaction :
Lunette 8/9 Berchem-Anvers



V6

En guise de préface à la brochure "Nos Démineurs"

Allègrement la Fraternelle poursuit sa route

Allègrement et pourtant, derrière elle, que d'étapes déjà parcourues...

De ses débuts, vous souvenez-vous ?

L'époque était tragique ; toutes ces victimes du déminage, ces veuves, ces orphelins, ces invalides auxquels aucun secours officiel n'était encore reconnu et alloué !

La Fraternelle avait entrepris de leur venir en aide et de soulager au mieux cette injuste misère.

Il fallait pour cela trouver de l'argent, beaucoup d'argent, immédiatement. Et l'on vit, cette Fraternelle, si pleine d'enthousiasme mais encore si jeune, si peu expérimentée, courir à droite et à gauche, sonner à toutes les portes et au hasard de la route solliciter l'aumône de chaque passant rencontré.

Les résultats furent inespérés, les premiers secours purent être distribués. Mais cette course folle, désordonnée, la Fraternelle pourrait-elle la continuer indéfiniment ?

Reprenant le bâton du bon pèlerin, la Fraternelle s'en alla à nouveau de ville en ville, de bourgade en bourgade, semer la bonne parole. Cette marche n'était plus désordonnée, mais au contraire, méticuleusement réglée. Ça et là, elle monta des expositions, donna des conférences, lança aussi des articles dans la presse du pays tout entier.

Et c'était là œuvre pie, car non seulement elle sauvait ainsi de la mort, nombre d'innocentes victimes, mais en même temps, enseignait au peuple de Belgique une page de son histoire nationale, page toute de grandeur et de dévouement sublime d'une poignée de ses concitoyens ; les démineurs.

Sur la route qu'elle avait choisie et où

semblables, de tous ces héros tombés pour permettre à leur patrie de retrouver une rapide prospérité nouvelle.

Et l'on vit, cette même Fraternelle, se dépenser pour décrocher les autorisations voulues, puis, s'étant muni de la pelle et de la truelle, s'en aller aux quatre coins du pays pour y élever pieusement de ses propres mains, nombre de monuments et de stèles, destinés à rappeler aux générations futures le sacrifice de ses chers disparus.

Pour que soit conservé le souvenir historique de l'œuvre magistrale accomplie par les services du déminage dans le cadre des événements du grand conflit qui ébranla si douloureusement notre patrie, la Fraternelle proposa et obtint de se voir réserver une place de choix au Musée Royal de l'Armée.

complie par les services de déminage de Belgique mais d'y faire apparaître la grandeur de sacrifice et les difficultés qu'eurent à vaincre tous ceux qui s'y étaient consacrés.

Tous ceci afin de faire clairement apparaître tous les droits de nos braves démineurs à recevoir un hommage national et tous les droits des victimes du déminage à recevoir une juste compensation aux dommages qu'elles avaient subies.

Actuellement, tout ceci est chose faite, le mémoire a été rédigé et on en est déjà à son impression.

Il affectera la forme d'une volumineuse brochure portant le titre « Nos Démineurs ».

Rien n'a été négligé pour lui donner une élégante et agréable présentation. Il sera tiré dix mille exemplaires français et

la route solliciter l'aumône de chaque passant rencontré.

Les résultats furent inespérés, les premiers secours purent être distribués. Mais cette course folle, désordonnée, la Fraternelle pourrait-elle la continuer indéfiniment ?

La guerre venait de finir, la population était avide d'extérioriser sa joie de la paix retrouvée.

« Pourquoi ne pas tirer profit de cette liesse dans un but charitable au lieu de courir au donateur ? Pourquoi ne pas l'amener à soi ? Pourquoi ne pas échanger une aumône contre de la joie ? Et l'homme qui s'amuse n'a-t-il pas le geste plus généreux ? »

Sa route étant, cette fois, clairement tracée, c'est hardiment que la Fraternelle s'engagea en cette nouvelle voie.

Et ce furent des fêtes et des bals, des cortèges et des défilés qu'elle organisa ou auxquels elle participa pour le plus grand bien de sa caisse d'entraide.

Une grande partie de la population avait bien notion de l'existence d'un service officiel chargé de libérer le pays de tous les engins dangereux répandus un peu partout sur le territoire, mais n'avait qu'une idée vague de l'ampleur et du genre de travail accompli ou encore à accomplir et ignorait tout des règles qu'elle-même devait suivre en cas de découverte d'un engin destructeur.

Chaque jour, des accidents survenus, témoignaient de cette ignorance. La Fraternelle n'avait-elle pas une mission à remplir : « Instruire et éduquer la population quant à la façon de se comporter en présence de tout engin explosif même à l'aspect le plus inoffensif et aussi lui laisser entrevoir tout le complexe et la grandeur du métier de démineur » ?

torique de l'œuvre magistrale accomplie par les services du déminage dans le cadre des événements du grand conflit qui ébranla si douloureusement notre patrie, la Fraternelle proposa et obtint de se voir réserver une place de choix au Musée Royal de l'Armée.

Sur la route qu'elle avait choisie et où ses activités étaient de plus en plus multiples, la Fraternelle allait allègrement, consciente du bien-fondé et fière d'accomplir celle-ci au mieux, pleine de sève et vigoureuse, elle était prête à s'engager en de nouveaux sentiers et à créer des voies nouvelles d'activités.

Et c'est ainsi qu'elle conçut d'entreprendre cette œuvre d'un caractère tout particulier, cette œuvre de pure et saine justice : faire connaître par la Nation, les droits acquis par nos fiers démineurs, faire admettre certaines de leurs justes revendications.

Et voilà notre association se lançant cette fois dans le maquis de la procédure.

Délaissant quand il le fallait sa route ensoleillée, elle s'enfonça bravement en de sombres ministères ou autres administrations ; elle alla s'asseoir autour de tables de nombreuses commissions, elle étudia les lois et règlements, elle rédigea de longs rapports, établit un cahier de revendications des Anciens Démineurs et adressa de multiples requêtes.

Et elle lutta, elle lutta encore et continuera sans répit jusqu'à la victoire finale.

Rien ne pourra faire reculer les anciens démineurs ; toute embûche sera déjouée ; tout obstacle sera annihilé. N'est-ce pas d'ailleurs la caractéristique de notre ancien métier ?

Ce qui importait aussi, c'était d'obtenir que soit honorée la mémoire de tous les braves camarades, de tous ceux des nôtres qui avaient tout donné, jusqu'à leur belle vie, pour sauver celle de leurs

camarades. Elle ne néglige rien qui doive permettre de faire honorer et d'entretenir le culte de ses morts.

Que d'étapes parcourues depuis l'époque de ses débuts, il y a quelques années à peine.

Certes, sa tâche est loin d'être achevée et ses activités restent entières en toutes les voies qu'elle s'est tracées.

Il est toujours des misères à soulager et de l'aide à apporter, en bonne tutrice, elle continuera à se pencher vers ses nombreux orphelins, les entourant de toute sa sollicitude.

Pour les anciens démineurs, elle se démeut pour les caser ou les sauver du chômage.

Pour trouver les moyens financiers nécessaires, elle organise toujours des fêtes et pour maintenir le prestige de ses anciennes armes, elle ne manque à aucune commémoration ou cérémonie officielle.

Bravement, sans aucune défaillance, elle continue le combat pour défendre les droits des démineurs actuels et anciens. Elle ne néglige rien qui doive permettre de faire honorer et d'entretenir le culte de ses morts.

Mais arrivée à cette période où toutes les voies principales de son activité sont bien marquées et où ses itinéraires sont bien dressés, il lui a semblé qu'elle pouvait faire le point et que le moment était venu de mettre à exécution ce projet caressé déjà depuis si longtemps, de constituer un mémoire de ses diverses activités et aussi, avant tout, des raisons profondes qui les motivent.

Il s'agissait non seulement de rappeler l'ampleur et l'importance de l'œuvre ac-

Il affectera la forme d'une volumineuse brochure portant le titre « Nos Démineurs ».

Rien n'a été négligé pour lui donner une élégante et agréable présentation. Il sera tiré dix mille exemplaires français et cinq mille flamands.

Le prix de vente de la brochure a été fixé à 75 francs ; ce prix est commercialement bas vu la composition de l'ouvrage.

Il laissera cependant une marge bénéficiaire appréciable dont le montant est destiné à venir soutenir la caisse des œuvres sociales de notre association.

Un certain nombre de ces brochures seront toutefois vendues au profit de l'érection de la grande tour que l'on voudrait voir s'élever sur l'un des sommets de nos Ardennes, monument touristique qui sera consacré à maintenir vivace le souvenir du sacrifice de tous les camarades tombés au service du déminage de la Belgique.

Pour assurer la diffusion de la brochure il devra être compté sur l'aide et le dévouement de tous les membres de la Fraternelle.

Chaque membre devrait prendre à cœur de placer pour sa part une bonne dizaine d'exemplaires ; ce serait là pour chaque, un tangible témoignage de son accord et de son attachement aux principes défendus et aux buts poursuivis par l'association dont il fait partie adhérente.

On peut être convaincu que cet appel sera entendu et que d'ici peu, notre groupement pourra marquer une nouvelle victoire à son actif : une nouvelle étape de franchise.

Toujours allègrement, la Fraternelle poursuit sa route ; allègrement.

M. DIEU.

TOUS A ANVERS LE 19 - 6 -

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Convocation

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer MM. les membres de la Fraternelle des Démineurs de Belgique à l'Assemblée Générale le 19 juin prochain à Anvers.

ORDRE DU JOUR

- Allocution du Président ;
- Rapport du secrétaire et du trésorier ;
- Rapport des commissaires de vérification ;
- Vote pour décharge aux administrateurs ;
- Election statutaire ;
- Propositions de modifications aux statuts ;
- Fixation des cotisations pour 1950 ;
- Approbation du budget pour 1949-1950 ;
- Divers.

Les modifications aux statuts ci-après seront soumises à l'approbation de l'Assemblée. Texte proposé :

ART. 7. — L'Association se compose de membres effectifs de nationalité belge et de membres adhérents et de membres d'honneur belges **ou étrangers**.

Les membres effectifs etc...

ART. 9. — Peuvent être agréés comme membres adhérents, les belges **ou étrangers**, qui en expriment le désir...

Peuvent être agréées comme membres d'honneur, les hautes autorités civiles ou militaires, les administrations ou associations légales belges **ou étrangères** qui en...

(Les modifications consistent en l'adjonction du texte en gras.)

ART. 19. — Conseil d'administration.

Supprimer le paragraphe 3 rédigé comme suit :

« Les officiers seront au minimum quatre, le Président étant toujours un officier. »

ELECTIONS STATUTAIRES.

Les membres cités ci-après sont sortants et rééligibles.

Administrateurs : MM. Sevrin, président ; Samijn, Dieu, Linden, Cotton, Vanderydt, Debackere, Lhoost et Lallemand.

Commissaire : Van Cleven.

Candidat : M: Placet en remplacement de M. Dhave qui renonce à son mandat, ses occupations ne lui permettant pas d'assister régulièrement aux séances.

Le Secrétaire, Pour le Conseil d'Administration : Le Président,
LINDEN. SEVRIN.

Uitnodiging

De Beheerraad van de Verbroedering der Ontmijners heeft de eer de leden uit te nodigen op de Algemene Vergadering, die op 19 Juni aanstaande te Antwerpen zal plaats hebben.

DAGORDE

- Toespraak van de Voorzitter ;
- Verslag van de secretaris en de schatbewaarder ;
- Verslag van de commissarissen van toezicht ;
- Stemming met betrek op de ontlasting der beheerders ;
- Verkiezing der beheerders en commissarissen ;
- Wijziging der strandregels ;
- Vaststelling der bijdrage voor 1950 ;
- Goedkeuring der begroting voor het dienstjaar 1949-1950 ;
- Allerlei.

De volgende wijzigingen aan de strandregelen zullen aan de vergadering worden voorgelegd. Voorgestelde tekst :

ART. 7. — De vereniging bestaat uit werkelijke leden van belgische nationaliteit, toetredende en ereleden van belgische **of vreemde nationaliteit**.

De werkelijke leden, enz...

ART. 9. — Mogen als toetredende leden aanvaard worden, de belgen **en vreemdelingen** die zulks wensen...

Mogen als ereleden aanvaard worden hogere burgerlijke en militaire overheden, wettelijke administraties en verenigingen, 't zij van belgische **of vreemde nationaliteit**...

(De wijziging bestaat in het bijvoegen van de woorden in 't vet.)

ART. 19. — Van het Beheer.

Paragraaf 3, dat luidt als volgt, doen weg vallen :

« Hij omvat minstens vier officieren. De voorzitter is altijd een officier. »

VERKIEZINGEN.

De hiernavermelde leden van de beheerraad zijn dit jaar uittredend en herverkiesbaar :

Beheerders : MM. Sevrin, voorzitter ; Samijn, Dieu, Linden, Cotton, Vanderijdt, Debackere, Lhoost en Lallemand.

Commissaris : Van Cleven.

Kandidaat : M Placet, in vervanging van de Heer Dhave die aan zijn ambt verzaakt daar zijn bezigheden hem niet toelaten de vergaderingen regelmatig bij te wonen.

De Secretaris,
LINDEN.

Voor de Beheerraad,

De Voorzitter,
SEVRIN.

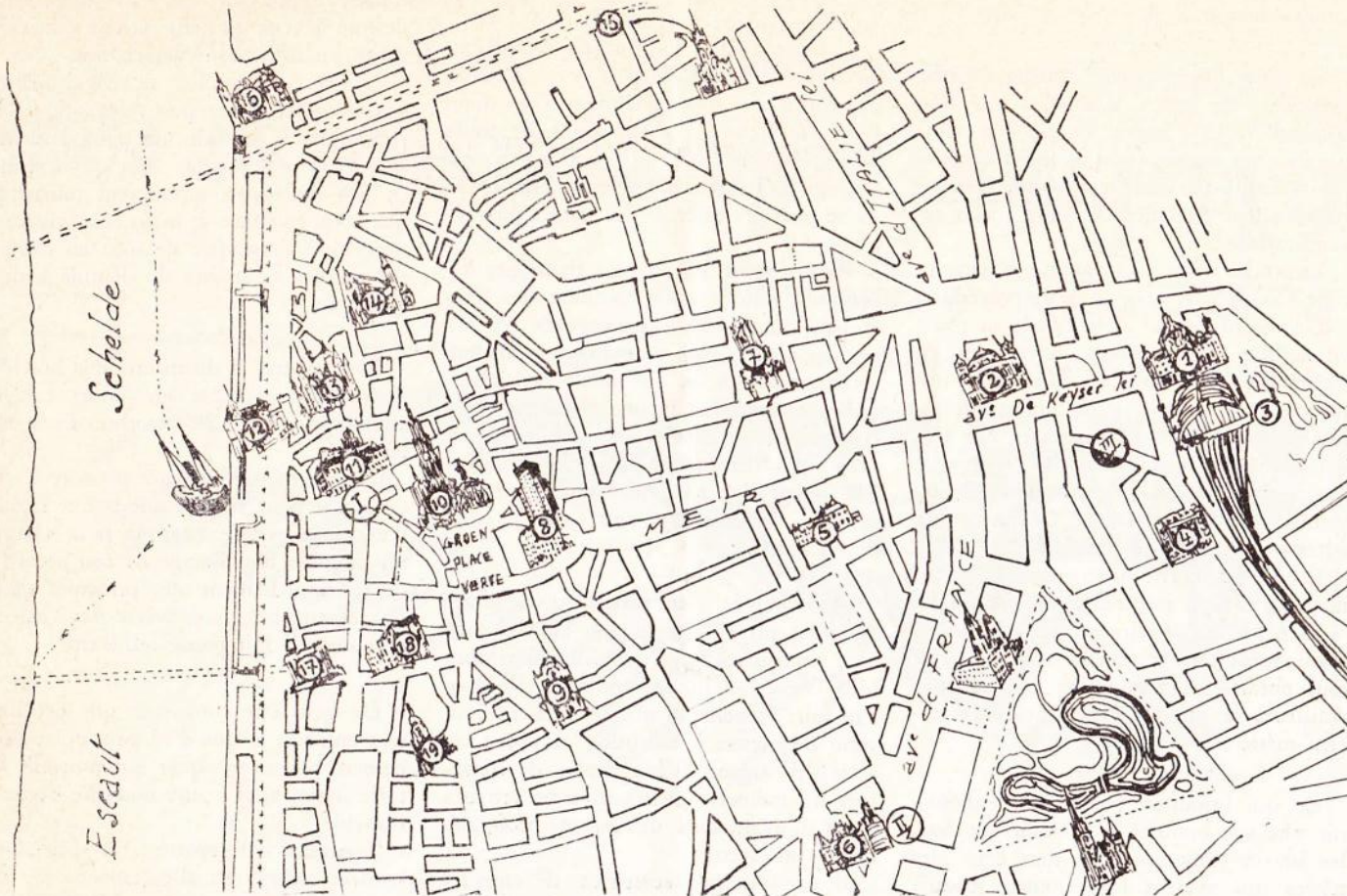
Les membres cités ci-après sont sortants et rééligibles.
 Administrateurs : MM. Sevrin, président ; Samijn, Dieu, Linden, Cotton, Vanderydt, Debackere, Lhoost et Lallemand.
 Commissaire : Van Clevén.
 Candidat : M. Placet en remplacement de M. Dhavé qui renonce à son mandat, ses occupations ne lui permettant pas d'assister régulièrement aux séances.

Le Secrétaire, Pour le Conseil d'Administration : Le Président,
 LINDEN. SEVRIN.

Beheerders : MM. Sevrin, voorzitter ; Samijn, Dieu, Linden, Cotton, Vanderijdt, Debackere, Lhoost en Lallemand.
 Commissaris : Van Clevén.
 Kandidaat : M. Placet, in vervanging van de Heer Dhavé die aan zijn ambt verzaakt daar zijn bezigheden hem niet toelaten de vergaderingen regelmatig bij te wonen.

De Secretaris, Voor de Beheerraad, De Voorzitter,
 LINDEN. SEVRIN.

ANVERS = PLAN = ANTWERPEN



Légende

- 1 Gare Centrale - Centraal Station.
- 2 Opéra flamand - Vlaamse Opera.
- 3 Zoo - Dierentuin.
- 4 Bourse aux Diamants - Diamantbeurs.
- 5 Maison de Rubens - Rubenshuis.
- 6 Banque Nationale - Nationale Bank.
- 7 Eglise St-Jacques - St-Jacobskerk.
- 8 Gratte-ciel - Torenggebouw.
- 9 Eglise St-Augustin - St-Augustinuskerk.
- 10 Eglise Notre-Dame - O.L.Vrouwkerk.
- 11 Hôtel de Ville - Stadhuis.
- 12 Museum Steen.
- 13 Maison des bouchers - Vleeshuis.
- 14 Eglise St-Paul-St-Pauluskerk.
- 15 Entrée du grand tunnel.
Ingang tunnel voertuigen.
- 16 Maison des Douanes - Tolhuis.
- 17 Tunnel des Piétons - Voetgangerstun.
- 18 Museum Moretus.
- 19 Eglise St-André - St-Andrieskerk.

TRAMWAYS

Pour se rendre à la place de l'Hôtel de Ville, on prendra à la sortie de la Gare Centrale (avenue de Keyser) le trams 2 ou 3 et descendre Place Verte (signe (x) du plan).

Om zich van de Middenstatie naar het Stadhuis te begeven, kan men naar keuze tram (De Keyser lei) 2 of 3 nemen en uitstappen Groenplaats (teken (x) van het plan).